

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 24 novembre 2021 à 10 h 00, à la salle 203 de l'édifice Louis-Lepage.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

CE-2021-1190-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 10 h 00.

CE-2021-1191-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points 14.3, 14.4 et 14.5 intitulés comme suit :

- 14.3 Autorisation à 9416-9265 Québec inc. (Groupe Synergis) de déposer une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le remblai de milieux humides dans le cadre du projet de développement du pôle mixte 640 ouest, sur le lot 6 110 448 (N/D thèmes : Autres directions \DG\03ENV\Parc ind. 640 Ouest)
 - 14.4 Autorisation à WSP Canada inc. de déposer une demande d'autorisation auprès du MELCC pour le remblai de milieux humides dans le cadre du futur échangeur dans le secteur Urbanova (projet PAT-13) (N/D thèmes : \Autres directions\DG \03 ENV\PAT-13)
 - 14.5 Autorisation à Biodiversité Conseil inc. de déposer une demande d'autorisation auprès du MELCC pour le remblai de milieux humides dans le cadre du projet du parc industriel de l'est (N/D thèmes : Autres directions\DG\03ENV\Parc ind Est (Thouin))
-

CE-2021-1192-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 novembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2021, tel que les soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soient adoptés.

CE-2021-1193-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-1194-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-1195-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 9 octobre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-1196-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le comité exécutif pour la période du 9 août au 6 octobre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-1197-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de

griefs et fins d'emploi pour la période du 3 septembre au 31 octobre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 83 à 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-1198-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de créations et d'abolitions de postes permanents pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-1199-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauches et de nominations pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-1200-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt de la lettre du maire, datée du 16 novembre dernier, concernant la nomination des nouveaux membres du comité exécutif, le tout conformément à l'article 28 du décret numéro 736-2001.

CE-2021-1201-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la liste des nouveaux membres et de leurs fonctions au sein des commissions, comités et partenaires suivants :

Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines

- Robert Morin, président
- Sonia Leblanc, vice-présidente
- Raymond Berthiaume, membre
- Carl Miguel Maldonado, membre
- Michel Corbeil, membre

Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire

- Vicky Mokas, présidente
- Robert Morin, vice-président
- Raymond Berthiaume, membre
- Marie-Eve Couturier, membre
- Carl Miguel Maldonado, membre

Commission des sports, loisirs et plein air

- Daniel Aucoin, président
- Raymond Berthiaume, vice-président
- Valérie Doyon, membre
- Benoit Ladouceur, membre
- Michel Corbeil, membre

Commission du développement social et communautaire

- Nathalie Lepage, présidente
- Robert Morin, vice-président
- Anna Guarnieri, membre
- Valérie Doyon, membre
- Marie-Eve Couturier, membre

Commission de la sécurité publique

- Valérie Doyon, présidente
- Benoit Ladouceur, vice-président
- Anna Guarnieri, membre
- Michel Corbeil, membre
- Sonia Leblanc, membre

Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité

- Marc-André Michaud, président
- André Fontaine, vice-président
- Daniel Aucoin, membre
- Robert Auger, membre
- Sonia Leblanc, membre

Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme

- Carl Miguel Maldonado, président
- Robert Auger, vice-président
- Robert Morin, membre
- André Fontaine, membre
- Michel Corbeil, membre

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- Marie-Eve Couturier, présidente
- Valérie Doyon, vice-présidente
- Vicky Mokas, membre
- Robert Morin, membre
- Raymond Berthiaume, substitut
- Carl Miguel Maldonado, substitut

Conseil local du patrimoine (CLP)

- Robert Morin, président
- André Fontaine, membre

Office municipal d'habitation (OMH) Lanaudière sud

- Nathalie Lepage
- André Fontaine
- Vicky Mokas

Tricentris centre de tri

- Daniel Aucoin

Carrefour Jeunesse Emploi des Moulins

- Marie-Eve Couturier, représentante

RAIM - Plan directeur d'aqueduc

- Benoit Ladouceur, administrateur
- Daniel Aucoin, substitut

Comité de démolition

- Robert Morin, président
- André Fontaine
- Valérie Doyon

Comité de toponymie

- Michel Corbeil, membre
- André Fontaine, membre

Jumelage Vitré-Terrebonne

- Mathieu Traversy
- Marc-André Michaud

Comité intermunicipal police Terrebonne/Ste-Anne-des-Plaines/BDF

- Valérie Doyon, représentant
- Benoit Ladouceur, représentant
- Robert Morin, substitut

Comité spécial sur le développement de l'offre commerciale

- Vicky Mokas, membre
- Claudia Abaunza, membre
- Carl Miguel Maldonado, membre
- Robert Morin, membre
- Marc-André Michaud, membre

Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE)

- Carl Miguel Maldonado, représentant

Comité de vérification

- Membres de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines

Fédération canadienne des municipalités

- Carl Miguel Maldonado
-

CE-2021-1202-REC**Il est unanimement résolu :**

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de nommer le conseiller André Fontaine à titre de maire suppléant pour la période du 29 novembre 2021 au 30 juin 2022.

QUE lors de l'absence du maire, monsieur Fontaine soit autorisé à signer ou endosser, conjointement avec la trésorière, les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que des protocoles d'entente, contrats, etc.

CE-2021-1203-DEC**Il est unanimement résolu :**

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 15 septembre 2021.

CE-2021-1204-REC**Il est unanimement résolu :**

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver la *Convention de location de site de télécommunications* à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Rogers Communications inc. aux fins de télécommunications, portant sur le lot 1 887 052 du cadastre du Québec situé au 6741, boulevard Laurier, représentant un loyer annuel de 11 497,50 \$, taxes incluses, et ce, pour une durée de dix (10) ans, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2031, incluant deux (2) options de renouvellement de dix (10)

années chacune, le tout selon les conditions prévues à la convention jointe au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-1205-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver le règlement numéro 122 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) intitulé *Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 6 588 800 \$*, le tout conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-1206-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver le règlement numéro 42 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) intitulé *Règlement d'emprunt décrétant des travaux de mise à niveau de la station de surpression George VI et autorisant un emprunt au montant de 1 875 200 \$*, le tout conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-1207-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder le contrat SA21-2001 à **SERVICES INFORMATIQUES TRIGONIX INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la numérisation des permis de construction, pour une période de deux (2) ans, de 2021 à 2023, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 105 202,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont le financement via les excédents de fonctionnement non affectés et un amendement budgétaire.

CE-2021-1208-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de réitérer la demande auprès de l'Assemblée nationale du Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, afin de permettre la désignation d'un membre du conseil municipal à titre de président du conseil municipal, et ce, par une modification de l'article 328 de *Loi sur les cités et villes* en y insérant, après le premier alinéa, l'alinéa suivant :

« Le conseil de toute municipalité de 100 000 habitants ou plus peut désigner un de ses membres pour présider les séances du conseil. Il peut également désigner un de ses membres comme vice-président afin de remplacer le président lorsque celui-ci est absent. »

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CE-2021-1209-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le financement de la dépense afférente au contrat SA21-3025 octroyé par le comité exécutif (résolution CE-2021-398-DEC) à **NATURE-ACTION QUEBEC INC.** pour la surveillance dans le corridor de biodiversité Urbanova pour l'année 2021, au montant de 193 000 \$, via les excédents de fonctionnement non affectés.

CE-2021-1210-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser que les excédents de financement totalisant 79 354,32 \$ des projets fermés figurant au tableau ci-dessous soient retournés à l'excédent de fonctionnement non affecté.

NUMÉRO RÉSOLUTION	DESCRIPTION	MONTANT AUTORISÉ (\$)	MONTANT RÉALISÉ (\$)	EXCÉDENT DE FINANCEMENT (\$)
CE-2019-1157-DEC	Aménagement des sentiers piétonniers	110 000,00	44 388,54	65 611,46
CE-2019-706-DEC	Rétrocession lot 5 927 682	11 469,88	9 370,14	2 099,74
225-05-2020	Réfection de la chaussée et ouvrage d'art sur diverses rues	1 012 809,16	1 011 178,60	1 630,56
CE-2020-567-DEC 289-05-2021	Services professionnels - Contrôle des matériaux pour les travaux de réfection de chaussée	23 874,16	17 020,28	6 853,88
CE-2020-593-DEC 289-05-2021	Fourniture et installation de supports à vélos	32 441,14	29 344,00	3 097,14
367-08-2020	Coût du loyer (3330 boul. des Entreprises) incluant les frais de la démolition, pour la période du 1 ^{er} sept. au 31 déc. 2020	76 623,68	76 562,14	61,54

CE-2021-1211-REC**Il est unanimement résolu :**

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté du règlement d'emprunt numéro 177, au montant de 299 657,00\$, en réduction du solde de l'emprunt à refinancer, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1212-REC

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 24 217 000 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de
193	183 554 \$
177	3 677 343 \$
218	64 054 \$
231	471 392 \$
270	31 033 \$
304	98 834 \$
404	264 052 \$
353	15 200 \$
413	181 800 \$
391	82 906 \$
439	325 007 \$
403	331 667 \$
479	415 875 \$
458	232 500 \$
499	191 400 \$
476	489 200 \$
129	191 400 \$
148	79 143 \$
265	229 700 \$
361	76 107 \$
384	1 291 236 \$
446	103 000 \$
452	95 587 \$
467	572 200 \$
472	4 395 370 \$
464	22 200 \$
466	115 693 \$
552	9 369 \$
558	117 300 \$
583	3 000 \$
586	179 800 \$
593	21 800 \$
594	12 200 \$
607	122 200 \$
627	64 300 \$
632	126 216 \$
634	123 500 \$
641	1 524 300 \$
644	75 199 \$
652	234 700 \$

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de
655	204 751 \$
641	4 705 000 \$
652	234 700 \$
655	204 751 \$
641	4 705 000 \$
696	865 000 \$
699	450 000 \$
713	450 000 \$
760	700 372 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 177, 353, 391, 403, 476, 361, 384, 467, 472, 641, 696, 699, 713 et 760, la Ville de Terrebonne souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le financement des règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 décembre 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière ou la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE TERREBONNE
801 BOULEVARD DES SEIGNEURS
TERREBONNE QC J6W 1T5

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière ou la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 à 2031, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 177, 353, 391, 403, 476, 361, 384, 467, 472, 641, 696, 699, 713 et 760 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 177, 391, 641, 696, 699, 713 et 760 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 13 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

CE-2021-1213-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le choix de la limite d'assurance par lésion pour l'année 2022 à neuf (9) fois le maximum assurable, pour un montant annuel assurable fixé à 88 000,00 \$, dans le cadre du financement des coûts d'assurance par lésion du régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) suite à l'analyse préparée par la firme Optimum Actuariat conseil.

QUE la Direction des ressources humaines soit mandatée afin de confirmer ce choix à la CNESST.

CE-2021-1214-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Michel Thiffault à titre de chef de section, SCAU 9-1-1, à la Direction de la police à compter du lundi 13 décembre 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de monsieur Thiffault soit fixé au 9^e échelon de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2021-1215-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'*Avenant n° 1* dans le cadre de l'entente entre la Sûreté du Québec et la Ville de Terrebonne relative au prêt de services de policiers du Service de police de Terrebonne à la Sûreté du Québec affectés à l'Escouade régionale mixte (ERM) de la Rive-Nord.

QUE le maire ou le maire suppléant, le greffier ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur de la Direction de la police soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit avenant à l'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-1216-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA21-10013 à **LE BERGER BLANC INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrôle de la population animale, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, ainsi que deux (2) années d'option de renouvellement, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 303 534,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1217-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Cadre de gouvernance* visant la mise en place du tout premier Comité municipal mixte de résilience collective (CMMRC) de la Ville de Terrebonne, ayant pour mission de recommander des actions afin de réduire la vulnérabilité des citoyens de la Ville ou de ses partenaires externes, et ce, dans une perspective d'atteinte de résilience collective.

CE-2021-1218-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser un amendement budgétaire de 32 699,00 \$ du poste de revenus divers (encaissement chèque d'assurances) vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, et ce, afin d'approprier le revenu suite à l'encaissement d'un chèque d'assurance en règlement final de l'incendie survenu au garage des Balsamines en 2019, et permettant l'achat des derniers items à remplacer, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1219-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde à **GROUPE ABS**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA21-3052 pour le contrôle de la qualité et des services de laboratoire pour le projet de la nouvelle station d'épuration STEP-StaRRE La Pinière, pour la période de l'automne 2021 à l'hiver 2024, au prix de sa soumission, soit pour une somme de de 235 883,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1220-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 640-1 décrétant la construction d'un quartier général de la police sur le lot 6 058 265 du cadastre du Québec, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 85 067 250 \$, sous le numéro 640-2.*

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

CE-2021-1221-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense additionnelle de 159 325,64 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA20-3011 octroyé à **DG3A INC.** pour la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux, majorant ainsi le montant du contrat initial de 450 377,77 \$, taxes incluses, à un total de 609 703,41 \$, taxes incluses.

QUE le rehaussement du montant provisionnel de 15 932,56 \$, taxes incluses, dans le cadre dudit contrat, soit autorisé afin de remédier aux modifications éventuelles pouvant survenir en cours de réalisation des travaux, majorant ainsi la provision initiale de 45 037,78 \$, taxes incluses, à un total de 60 970,34 \$, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient autorisées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1222-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif s'engage à faire parvenir au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements de l'ouvrage de dérivation TD-1, selon un échéancier à convenir avec le MELCC, pour une période maximale de trois (3) ans, dans le cadre du projet de développement du promoteur Alary Immobilier inc., à l'intersection de la montée Masson et de la rue Latour, situé sur les lots 2 915 909 et 2 915 915 du cadastre du Québec.

QUE la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements soit assurée, selon un échéancier à convenir avec le MELCC, pour une période maximale de cinq (5) ans.

QU'un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur des secteurs visés par le plan de gestion des débordements soit tenu à jour.

CE-2021-1223-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte la somme de 21 631,22 \$ à titre de contribution pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels, que le propriétaire du lot portant le numéro 2 921 551 du cadastre du Québec, situé au 1120 à 1140, côte de Terrebonne, soit versée en argent à la Ville de Terrebonne, conformément au *Règlement de lotissement* numéro 1002, équivalente à 10 % de la valeur du site, le tout tel qu'indiqué au dossier 2021-00440.

CE-2021-1224-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la réalisation par la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) de l'événement *Les Rendez-Vous des Tannants*, du 26 au 28 novembre 2021, en formule réduite pour se conformer aux mesures sanitaires de la COVID-19, le tout conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et aux conditions mentionnées ci-dessous :

1. Installation d'une roulotte sur l'Île-des-Moulins

Une roulotte à l'effigie de *Les Rendez-Vous des Tannants* sera installée près de la terrasse sur l'Île-des-Moulins selon les dates suivantes :

Date de l'installation : 15 novembre 2021

Dates en service : 26 au 28 novembre 2021, de 10 h à 16 h

Date du retrait : Semaine du 29 novembre 2021

2. Projection sur les bâtiments

Une projection sur les bâtiments du Vieux-Terrebonne et de l'Île-des-Moulins est autorisée le 27 novembre à 19 h. Ce circuit déambulatoire avec Art Partage est sur réservation seulement. Les bâtiments qui seront utilisés pour le circuit de projection de court métrage sont l'hôtel de ville de Terrebonne, le Théâtre du Vieux-Terrebonne (TVT), le bureau seigneurial, la boulangerie et le moulin neuf.

Des employés seront sur place pour s'assurer que seuls les gens qui ont leur billet assistent au parcours.

3. Diffusion sonore

La diffusion musicale amplifiée par système de son est autorisée le 27 novembre 2021 pendant la durée du circuit déambulatoire et pendant les tests de son sur l'Île-des-Moulins et dans le Vieux-Terrebonne.

4. Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur l'Île-des-Moulins sans la présence d'un électricien.

5. Affichage

La mise en place d'éléments de décoration et d'affiches est permise sur le site et en périphérie du lieu des activités.

6. Permission de stationner sur l'Île-des-Moulins

Les véhicules de production sont autorisés à se stationner sur l'Île-des-Moulins pour la durée de l'évènement. Les véhicules autorisés seront clairement identifiés.

7. Installation de structure et de panneaux d'affichage

L'installation de structure et de panneaux d'affichage est autorisée dans la zone terrasse devant le moulin neuf dès le 21 novembre 2021. Une exposition libre-service « Sortir de l'ombre » sera installée par la production Ombres Folles. Le démontage se fera au courant de la semaine du 13 décembre 2021.

QUE la Direction de la police et la Direction de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2021-1225-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense additionnelle de 144 195,03 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA19-6011 octroyé à **GESTION VINCENT ET LIMOGES INC.** pour la réalisation du programme de camps de jour 2021, majorant ainsi le montant du contrat initial de 1 294 049,37 \$, taxes incluses, à un total de 1 438 244,40 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit autorisée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1226-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde, selon le Programme d'aide financière COVID-19, le versement d'une subvention au **Centre d'arts martiaux Dojo K de Terrebonne** pour le soutien des organismes présentant un déficit budgétaire (volet 3), pour un montant de 11 143,35 \$.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1227-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde un soutien financier à la Corporation des fêtes du 350^e anniversaire de la Ville de Terrebonne pour l'élaboration d'outils communicationnels, pour un montant de 48 289,50 \$.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1228-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver la *Convention d'aide financière – Programme Aide aux initiatives de partenariat* entre la ministre de la Culture et des communications et la Ville de Terrebonne, pour une aide financière maximale de 403 436,00 \$.

QUE le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-1229-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la *Convention de partenariat* entre la Ville de Terrebonne et Société de Développement Culturel de Terrebonne (SODECT) pour la réalisation de l'édition 2021 du Marché de Noël de Terrebonne, du 3 au 20 décembre 2021, sur le site historique de l'Île-des-Moulins, établissant ainsi les modalités et conditions de versement d'un soutien financier.

QUE le comité exécutif accorde un soutien financier à la SODECT pour un montant de 55 000,00 \$ entièrement destiné à la réalisation de l'édition 2021 du Marché de Noël.

QUE la SODECT, sur approbation préalable des soumissions et jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000,00 \$, soit remboursée pour les frais encourus de branchement et de la location d'équipements pour les besoins en alimentation électrique et en chauffage, selon les modalités prévues à la convention.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE la SODECT soit autorisée à tenir le Marché de Noël de Terrebonne du 3 au 20 décembre 2021, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et aux conditions mentionnées ci-dessous :

1. Vente et consommation de boissons alcoolisées

La vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site de l'Île-des-Moulins sont autorisées pendant la durée de l'événement. La vente d'alcool est autorisée dans des contenants de plastique recyclable.

2. Vente de produits comestibles

La vente de produits comestibles par camion de cuisine de rue (food truck) est autorisée sur l'Île-des-Moulins pendant la durée de l'événement. Seule la SODECT est autorisée à mandater des camions de rue pour ce service dans le cadre de l'événement mentionné ci-haut.

3. Installation de maisonnettes sur l'Île-des-Moulins

Afin de permettre les activités, plus d'une vingtaine de maisonnettes seront installées dans la zone historique du bureau seigneurial et sur le chemin central de l'Île-des-Moulins.

4. Diffusion sonore

La diffusion musicale amplifiée par système de son est autorisée pendant la durée de l'événement et pendant les tests de son.

5. Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur l'Île-des-Moulins et en périphérie du lieu de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.

6. Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site avec la présence d'un électricien.

7. Permission de stationner sur l'Île-des-Moulins

Les véhicules de production sont autorisés à se stationner sur l'Île-des-Moulins pour la durée de l'événement, incluant le montage et le démontage. Les véhicules autorisés seront clairement identifiés.

8. Utilisation du chemin, place de l'Île-des-Moulins, par un train électrique

L'utilisation du chemin, place de l'Île-des-Moulins, par un train électrique est autorisée tout le long de l'événement. La durée est d'environ 10 minutes et les départs se feront toutes les 15 minutes. L'horaire du train est de 12 h à 17 h tous les samedis et dimanches du Marché de Noël.

9. Foyers extérieurs

Pendant la durée de l'événement, des foyers extérieurs sont autorisés à l'extérieur de la zone des maisonnettes seulement. Ces feux seront sous la supervision du personnel de la SODECT.

10. Installation de structures, d'équipements et de décoration sur l'Île-des-Moulins

Des clôtures pour fermer le site, des structures pour la technique, des projecteurs et des éléments de décorations seront installés sur l'Île-des-Moulins dès le 15 novembre 2021.

QUE la Direction de la police et la Direction de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2021-1230-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le financement de la dépense de 413 939,47 \$, taxes incluses, pour la commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 à **COFOMO INC.**, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux, et ce, pour des services professionnels pour le logiciel de gestion policière.

QUE la présente résolution amende la résolution du comité exécutif CE-2021-991-DEC en date du 8 septembre 2021.

CE-2021-1231-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 12 h 15.

Président

Greffier